

Budget : bras de fer sur le chômage

La proposition de renforcer la dégressivité des allocations de chômage a créé des tensions au sein du gouvernement.

Les discussions budgétaires ont encore occupé tout le week-end du gouvernement fédéral. Si à l'heure de boucler cette édition, il n'y avait pas encore d'accord global, c'est parce que la tension est montée à propos de deux idées mises sur la table de négociation. N-VA et VLD ont proposé de

toucher à la dégressivité des allocations de chômage. Les deux partis veulent que des chômeurs qui ne sont actuellement pas concernés par la mesure voient le montant de leurs allocations baisser dans le temps.

Certaines sources évoquent même un contrôle des revenus des chômeurs afin de vérifier

que, via des loyers par exemple, ils ne disposent pas déjà de revenus jugés suffisants.

Gwendolyn Rutten, présidente du VLD, voudrait « qu'on active davantage les chômeurs et qu'une personne ne vive pas toute sa vie avec une allocation ». Une vision et des propositions imbuables pour le CD&V.

Le parti est d'ailleurs venu à la négociation avec une idée radicalement différente et qui a cabré ses partenaires : une taxation du capital. De quoi créer pas mal de tension. Certains parlaient même de « petite crise » dimanche soir. ■

Chômage, fiscalité : grosses tensions sur le budget

BUDGET Le CD&V s'oppose fermement à des mesures d'économies sur les allocations

- Le VLD et la N-VA voudraient étendre la dégressivité du chômage.
- Le CD&V veut taxer le capital.
- Fortes tensions, ce dimanche.

Rien de tel pour faire déraiper une négociation budgétaire que de venir avec une proposition visant les chômeurs, ou une taxation du capital. C'est ce qui s'est passé dimanche. N-VA et VLD ont proposé de prendre une mesure autour des allocations de chômage. Et le CD&V a répliqué en proposant de taxer les plus-values à l'impôt des personnes physiques. Tensions.

L'idée des partis de droite serait de toucher aux allocations de chômage. Plusieurs propositions circulent. Revoir les montants des allocations. Intégrer dans le système de la dégressivité des chômeurs qui ne sont actuellement pas concernés. Contrôler les revenus des chômeurs qui touchent le montant forfaitaire

acquis après 48 mois, pour vérifier que, via des loyers par exemple, ils ne disposent pas déjà de revenus jugés suffisants. Et même limiter les allocations dans le temps. Le MR pourrait accepter le contrôle des revenus, pas la limitation dans le temps. Le CD&V refuse le tout.

Certains parlaient même de « petite crise » dimanche. Il est vrai qu'à l'entrée du kern, dimanche soir, Kris Peeters, le chef de file du CD&V, faisait savoir poliment son opposition. « On peut se demander quelle est la finalité de certaines propositions. Le nombre de chômeurs a diminué par rapport à 2014, et c'est une bonne chose. Il ne faut pas créer des problèmes là où il n'y en a pas. Notre but n'est pas de pousser des gens dans la pauvreté. »

Le VLD, de son côté, justifie sa position de la façon suivante : « Je voudrais qu'on active davantage les chômeurs et qu'une personne ne vive pas toute sa vie avec une allocation. On pourrait y arriver avec un système d'allocations plus dégressif », a dit Gwendolyn Rutten, présidente du VLD. Reste à connaître l'objectif exact de cette proposition. Le

VLD est en effet coutumier du dépôt de propositions imbuables pour d'autres partis, afin d'obtenir des concessions dans d'autres domaines.

Et cet autre domaine, cela pourrait bien être la fiscalité sur le capital. Car samedi, nous dit-on, le CD&V a dit sa volonté d'introduire une taxation des plus-values, à l'impôt des personnes physiques. « Niet » de tous les autres partis de la coalition.

Pour le reste, ce week-end, des divergences de vues ont subsisté concernant le... montant total à trouver. On le sait : la discussion est partie de 4,2 milliards. Mais ce montant inclut un matelas d'un milliard d'euros pour faire face à une éventuelle différence entre les prévisions de recettes fiscales et les montants finalement récoltés. Comme nous sommes proches, budgétairement, de la fin de l'année, le risque de mauvaise surprise est, aux yeux de certains partis, limité. On peut donc se passer de ce matelas, ce qui fait passer la note à trois milliards. Mais depuis le début, ce raisonnement plaît très peu à la N-VA, qui craint que, si les recettes fiscales plongent une

nouvelle fois, la responsabilité du ministre des Finances, Johan Van Overtveldt, soit mise en cause.

Les opérations de Bourse dans le viseur

Sur la manière de trouver ces milliards, outre le chômage et les plus-values, les pistes évoquées ces derniers jours ont un peu évolué. Une part substantielle de l'effort sera réalisée par de nouvelles réductions de dépenses publiques. Côté fiscal, la coalition semble avoir abandonné la hausse de la TVA, pour se reporter vers une hausse du précompte mobilier, à 30 %, comme l'a indiqué *La Libre*. Une hausse de la taxe des opérations de Bourse est aussi dans l'air. Mais, l'accord n'était pas là. Il s'en trouvait même pour craindre que rien n'advienne avant mardi, jour du discours de Charles Michel devant la Chambre. Mais d'autres excluaient ce retard, qui donnerait des ailes à l'opposition francophone. ■

BERNARD DEMONTY

LES AUTRES MESURES EN MARGE DU BUDGET

Le taux de l'impôt des sociétés revu à la baisse

C'est une réforme très importante pour le ministre des Finances, Johan Van Overtveldt (N-VA). Très critiqué pour l'évaluation défailante des recettes fiscales, il est temps pour lui de sortir avec une plume sur son chapeau, et c'est la réforme de l'impôt des sociétés. Les discussions seraient très avancées sur ce dossier, ce qui laisse présager l'annonce d'une réforme, qui produirait ses premiers effets en 2017 et sera pour le reste étalée dans le temps (de trois à six ans). Ce que souhaite le gouvernement, c'est faire baisser le taux facial de l'impôt, c'est-à-dire le taux affiché. Car actuellement, ce taux affiché est élevé, 33,99 %, mais grâce à une palette de déductions, rares sont ceux qui payent le taux plein. L'idée du gouvernement, c'est donc de baisser le taux. On parle de 23 %. Et de financer le manque à gagner que cette diminution induira par une réduction des avantages fiscaux, tels les intérêts notionnels. Un autre élément important de cette réforme, c'est le coup de pouce particulier qui devrait être donné aux PME. Elles pourraient bénéficier d'un taux de 18 % (certaines sources évoquent même 17 %). L'un des objectifs de la réforme, c'est d'augmenter l'attractivité de la Belgique aux yeux des investisseurs étrangers, le taux actuel étant de nature à effrayer ceux qui s'arrêtent au taux facial dans leur décision d'investissement, sans tenir compte des nombreuses (mais complexes) exonérations fiscales.

B.DY

Des semaines de 45 heures avec compensation

En marge du budget, le gouvernement n'entend pas seulement revoir l'impôt des sociétés. Il va également réformer les horaires de travail. C'est ce que le Premier ministre a fait savoir, la semaine dernière, aux syndicats et aux employeurs. Ces derniers avaient échoué à s'entendre sur cette problématique, ce qui explique la reprise en main du dossier par le gouvernement. L'idée, c'est d'élargir à toutes les entreprises la possibilité de prévoir des semaines de 45 heures pour le personnel. Une limite : il faut que, sur une année, la moyenne demeure à 38 heures. Cela signifie que pour compenser ces semaines de 45 heures, il faudra prévoir des allègements d'horaires à d'autres périodes. Le gouvernement tente aussi de s'accorder

sur les heures supplémentaires. Le ministre de l'Emploi, Kris Peeters (CD&V), avait remis aux partenaires sociaux une proposition octroyant un crédit de 100 heures supplémentaires par an aux salariés. Le salarié pourra se faire payer ces heures (avec sursalaire) plutôt que de les récupérer en jours de congé. Mais pour les employeurs, ce système est défailant, parce qu'il rendra très coûteuse la semaine de 45 heures puisque des heures supplémentaires seront facturées. Côté N-VA et VLD, cette version du projet avait aussi suscité beaucoup de critiques. La droite flamande estime que le système est trop complexe et qu'il va coûter trop cher aux employeurs. Un dossier difficile pour le ministre de l'Emploi, qui doit composer avec ces demandes de la droite et avec l'aile gauche de son parti.

B.DY

Une modération des salaires en cas de dérapage

C'est une autre grosse réforme que le fédéral tente de boucler : la réforme de la loi de 1996, qui régit l'évolution des salaires. Cette législation a pour objectif d'éviter que les salaires en Belgique augmentent davantage que dans les trois pays voisins (la France, l'Allemagne et les Pays-Bas). Actuellement, sur la base de l'évolution des salaires dans ces pays durant les deux années précédentes, le Conseil central de l'économie fixe une marge d'évolution des salaires à ne pas dépasser. Mais au fil du temps, l'écart salarial s'est creusé malgré le mécanisme. Aussi le ministre de l'Emploi, Kris Peeters, a-t-il proposé une modification aux partenaires sociaux (patrons et syndicats) qui ne sont pas parvenus à s'entendre. Le gouvernement repart donc de la proposition. Elle prévoit que si un écart salarial est enregistré durant les deux années qui précèdent, il soit résorbé durant les deux années suivantes. La marge d'augmentation est donc rabotée de l'écart survenu. En outre, pour 2017 et 2018, on soustrait aussi de la marge le handicap accumulé depuis 1996. Les réductions de charges sociales vont également cesser d'être comptabilisées comme une modération salariale. Actuellement, ces réductions de charges sont prises en compte. Le gouvernement procède de cette façon pour éviter que les réductions de charges soient annihilées par des hausses de salaires ultérieures.

B.DY